

PROCES-VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 17 JUILLET 2025 - A 18 H 30

Le 17 juillet 2025 à 18 h 30, en application des articles L 2121-7 et L 2122-8 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni le Conseil Municipal, en séance ordinaire.

Etaient présents : Jean-Charles VITAUX, Denis ROUTIER, Odile BOINET, Annie BERQUER, Brigitte VIOLET, Cindy BARBÉ, Valérie RENIER, Germain BOIVIN, Jérôme MAILLARD, Madgid BORDJI, Nathalie DUMONT.

Absents excusés : Richard VACOSSAINT, David BLONDIN, Romain HÉMART,

Absente : Hélène LARBI

Pouvoirs :

- * Richard VACOSSAINT donne pouvoir à Cindy BARBÉ,
- * David BLONDIN donne pouvoir à Madgid BORDJI,
- * Romain HÉMART donne pouvoir à Valérie RENIER.

Quorum : Atteint

La secrétaire de séance désignée est Madame Cindy BARBÉ.

Le procès-verbal de la séance du 22 mai 2025 est soumis au vote de l'assemblée.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

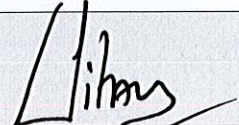
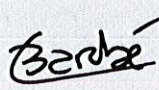
On passe à l'ordre du jour :

Ordre du jour :

1. Création de deux emplois :
 - adjoint d'animation permanent à temps non complet,
 - attaché permanent au titre de la promotion interne à temps complet,
2. Création d'un emploi permanent à temps non complet dans les communes de moins de 2 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public,
3. Garderie scolaire,
4. Signature d'un contrat d'accès aux services de la Bibliothèque départementale de la Somme,
5. Délimitation des zones de la commune concernées par la présence d'un risque de mérule,
6. Travaux : aménagement de deux points d'arrêt de cars aux écoles suite à la création du RPI et demande de subvention auprès de la Région Hauts-de-France,
7. Informations et questions diverses.

1. Création de deux emplois :

- Adjoint d'animation permanent à temps non complet,
- Attaché permanent au titre de la promotion interne à temps complet.

Le Maire, Jean-Charles VITAUX		La Secrétaire, Cindy BARBÉ	
----------------------------------	---	-------------------------------	---

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L332-14 et L332-8,

Vu le tableau des emplois,

Vu l'arrêté GS/25-044 du 30 juin 2025 reprenant la liste d'aptitude à l'emploi des attachés territoriaux au titre de la promotion interne 2025,

Considérant que les besoins du service nécessitent la création des emplois permanents d'adjoint d'animation à temps non complet à raison de 8 h 30 hebdomadaires et d'attaché territorial à temps complet, décide :

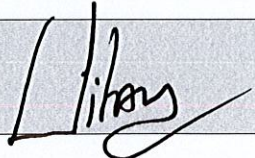
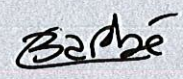
- d'adopter la proposition du Maire,
- de modifier comme suit le tableau des emplois :

Cadres d'emplois/Grade	Grades	Nombre d'emplois et durée hebdomadaire de service
Filière administrative		
Attaché	Attaché	1 TC (à compter du 01/09/2025)
-----	-----	-----
Rédacteur	Rédacteur Principal de 1 ^{ère} classe	1 TC
	Rédacteur	1 TC
Filière technique		
Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal	2 TC (à compter du 01/11/2025)
	Agent de maîtrise	2 TC
-----	-----	-----
Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	1 TNC (27.5/35°)
	Adjoint technique	1 TC 1 TNC (16/35°) 1 TNC (14/35° à compter du 01/09/2025)
Filière animation		
Adjoint d'animation	Adjoint d'animation	1 TNC (13.33/35°) 1 TNC (8.5/35° à compter du 01/09/2025)
Filière médico-sociale		
Agent spécialisé des écoles maternelles	Agent spécialisé principal 2 ^{ème} classe des écoles maternelles	1 TNC (27/35°)
Filière culturelle		
Adjoint du patrimoine	Adjoint du patrimoine	1 TNC (10/35°)

- D'inscrire au budget les crédits correspondants,
- ADOPTÉ, à l'unanimité des membres présents.

La présente délibération prendra effet à compter du 1^{er} septembre 2025.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette décision portant le n° 2025-033

Le Maire, Jean-Charles VITAUX		La Secrétaire, Cindy BARBÉ	
----------------------------------	---	-------------------------------	---

2. Création d'un emploi permanent à temps non complet dans les communes de moins de 2 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, décide :

- La création à compter du 01 septembre 2025 d'un emploi permanent d'adjoint d'animation dans le grade d'adjoint d'animation relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour 8 h 30 hebdomadaires.
Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire ou éventuellement par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 1 an compte tenu de la création du RPI de la Vallée de la Bresle.
- Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée.

L'agent devra justifier d'une expérience suffisante et sa rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie C, par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 et n° 88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette décision portant le n° 2025-034.

3. Garderie scolaire

Monsieur le Maire a été sollicité par le corps enseignant et les parents d'élèves pour réétudier la délibération n° 2025-029 du Conseil Municipal prise le 22/05/2025 concernant la décision de maintenir les tarifs de la garderie comme depuis le 1^{er} janvier 2013. Ils souhaitent que la commune pratique la gratuité comme à Bouvaincourt sur Bresle. Monsieur le Maire donne la parole à Madame BERQUER qui se fait la porte-parole de la réunion du dernier conseil d'école. Elle explique qu'une incompréhension persiste sur le fait qu'avec la création du RPI de la Vallée de la Bresle le fonctionnement de la garderie ne soit pas identique.

Monsieur le Maire a pris attache de différentes collectivités. Hormis Bouvaincourt, elles pratiquent toutes une tarification pour la garderie.

Une discussion s'installe. Madame BERQUER souhaite la gratuité de la garderie.

Madame VIOLET rappelle que les utilisateurs de la garderie sont des familles Beauchampoises qui sont habituées à ce fonctionnement. Elle rappelle aussi que ces débats ont eu lieu en conseil d'école mais que c'est le Conseil Municipal qui décide.

Monsieur MAILLARD s'interroge sur le coût du service apporté aux familles.

Madame BARBE demande si le corps enseignant et les parents d'élèves ont proposé des solutions de financement pour compenser la gratuité demandée de la garderie.

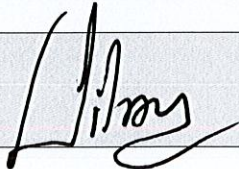
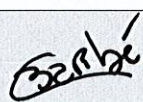
La majorité propose de confirmer la décision du Conseil Municipal, à savoir maintenir la garderie payante selon les conditions fixées dans la délibération du 22 mai 2025.

Madame BERQUER demande qu'un mot soit adressé aux parents pour expliquer le rapport recettes/dépenses du service garderie.

4. Signature d'un contrat d'accès aux services de la Bibliothèque Départementale de la Somme

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat d'accès aux services de la Bibliothèque Départementale de la Somme.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette décision portant le n° 2025-035.

Le Maire, Jean-Charles VITAUX		La Secrétaire, Cindy BARBÉ	
----------------------------------	---	-------------------------------	---

5. Délimitation des zones de la commune concernées par la présence d'un risque de mэрule

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de déclarer la parcelle cadastrée section E n° 540 située 3 Grande rue 80770 BEAUCHAMPS comme susceptible d'être contaminée par la mэрule tel que cela figure sur le plan joint en annexe.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette décision portant le n° 2025-036.

6. Travaux : aménagement de deux points d'arrêt de cars aux écoles suite à la création du RPI et demande de subvention auprès de la Région Hauts-de-France

Suite à la création du RPI de la Vallée de la Bresle et de la demande d'un ramassage scolaire le matin et le soir des élèves à la Région Hauts-de-France, il est nécessaire de créer 2 points d'arrêt de cars aux écoles, répondant à des normes précises.

Ces arrêts de car sont nommés :

- « Ecole Rue de la Mairie »,
- « Ecole Rue de Mantes ».

Un premier chiffrage a été demandé. Le montant des travaux est de l'ordre de 2 500 € HT pour les 2 arrêts. Une demande de subvention est possible auprès de la Région Hauts-de-France qui pourrait apporter une aide jusqu'à 1 000 € par point d'arrêt physique.

Le Conseil Municipal accepte de réaliser les travaux et sollicite la Région Hauts-de-France pour l'obtention de la subvention.

7. Informations et questions diverses

o Informations diverses

Monsieur le Maire informe l'assemblée :

- De la promotion de la secrétaire générale de Mairie inscrite sur la liste d'aptitude à l'emploi d'attaché territorial.

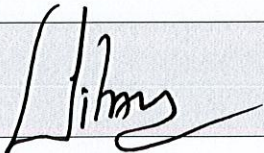
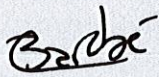
Madame VIOLET rappelle que la fonction de secrétaire de Mairie est compliquée. Elle félicite l'agent pour l'obtention de ce grade. Elle met cependant un point de vigilance sur le régime indemnitaire qui peut être conséquent.

Monsieur ROUTIER souligne le travail réalisé entre le binôme Maire et secrétaire.

La création de ce grade implique une déclaration de vacance d'emploi. L'agent sera stagiairisée le 01/09/2025 pour une durée de 6 mois avant de pouvoir prétendre à une titularisation.

Le Conseil Municipal à l'unanimité félicite l'agent pour cette promotion.

- Monsieur le Maire informe l'assemblée avoir signé le devis relatif aux travaux de réfection de la Rue de l'Eglise, d'une partie de la Rue de Mantes et de l'impasse desservant l'église en enrobés au profit de l'entreprise STPA pour un montant HT de 67 892,89 €. Pour information l'entreprise Eurovia Picardie de Camon a estimé les travaux à hauteur de 84 948 € HT et la société BTTP à hauteur de 100 406 € HT. Le démarrage des travaux est prévu le 18/07/2025 et devrait durer 1 semaine.
- **Enregistrement de la vitesse des véhicules sur la RD 1015.** La réalisation de comptages en agglomération a débuté le 17/06/2025 pour une semaine (hors vacances et intempéries) suivant le devis signé avec la Direction des routes. Les résultats de cette étude devraient être connus pour la fin juillet. Monsieur le Maire rappelle que cette étude est effectuée avant la prise de décision éventuelle d'installer des "feux récompenses"

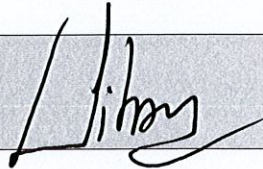
Le Maire, Jean-Charles VITAUX		La Secrétaire, Cindy BARBÉ	
----------------------------------	---	-------------------------------	---

- Avoir été contacté par les habitants du 78 Grande Rue sollicitant la commune face à l'invasion de leur habitation par les pigeons. Monsieur le Maire a tout d'abord invité les propriétaires à se rapprocher d'un couvreur pour connaître les possibilités offertes dans ce genre de situation. Il s'avère que les pigeons se posent sur l'habitation la plus haute (donc au 78 Grande Rue). Le trottoir est souillé de déjections dangereuses pour les administrés empruntant ce trottoir pour qui les risques de glissade sont importantes. Le nombre de nuisibles ne cesse d'augmenter. La propriétaire de l'habitation du 37 Grande Rue s'est également manifestée mettant en avant que sa toiture neuve allait s'abîmer. Une population importante a aussi été constatée chez l'ancien transporteur METTELLE. Madame BARBÉ ajoute que maintenant les pigeons ont élu domicile sur la toiture du 5 rue du Moulin.

Face à cette invasion de nuisibles, Monsieur le Maire a contacté une société pour effectuer une opération de dépiageonnage. Le montant du devis s'élève à 3 600 € TTC pour 2 interventions. Le Conseil Municipal décide d'accepter.

Mesdames VIOLET et RENIER et Monsieur MAILLARD ajoutent que les propriétaires pourraient installer « des piques » sur leur toiture afin d'empêcher les pigeons de se poser. Monsieur MAILLARD préconise aussi d'inviter les personnes concernées à fermer les accès à leur grenier.

- Monsieur Laurent GUILLEMOT a été nommé sous-préfet d'Abbeville et a pris ses fonctions le lundi 23 juin 2025. Il succède à Madame Christine ROYER qui a quitté ses fonctions pour faire valoir ses droits à la retraite. Monsieur le Maire a déjà été contacté par Monsieur le Sous-Préfet, un prochain rendez-vous sera pris pour visiter les acteurs de la commune.
- La reprise de la chaussée rue d'Incheville par le SIEA Caux Nord Est a été effectuée. Le travail effectué par la société mandatée ne convient pas à la direction des routes du département de la Somme qui demande des explications quant aux caniveaux en pavés non remis en place, à la découpe de chaussée de mauvaise qualité et au joint d'étanchéité non réalisé. Le SIEA doit encore réaliser des travaux de peinture routière (zone ocre, passage piéton,...)
- Avoir reçu une proposition de formation pour les élus concernant différents thèmes comme par exemples le bilan de fin de mandat, construire une équipe municipale, renforcer la cohésion d'équipe,... Cette initiative s'inscrit dans le cadre du décret Engagement et Proximité (art. 107) encourageant la formation des élus. Cette formation est éligible au DIF élu, n'a aucun coût pour la collectivité et aucune avance de frais est nécessaire).
- De la fermeture définitive de la Boulangerie de Beauchamps depuis le 14/07/2025.
- Que le logement situé 22 Impasse de la sucrerie va se libérer courant octobre.
- Qu'une enquête publique concernant le projet de renforcement de l'axe électrique Normandie – Hauts-de-France, présenté par les sociétés RTE – Réseau de transport d'électricité et ENEDIS se déroulera du 01/09 au 01/10/2025. Les dates des permanences en Mairie de Beauchamps sont :
 - Lundi 1^{er} septembre 2025 de 9 h à 12 h,
 - Mardi 9 septembre 2025 de 15 h à 18 h,
 - Samedi 20 septembre 2025 de 9 h à 12 h,
 - Vendredi 26 septembre 2025 de 16 h à 19 h,
 - Mercredi 1^{er} octobre 2025 de 14 h à 17 h.

Le Maire, Jean-Charles VITAUX		La Secrétaire, Cindy BARBÉ	
----------------------------------	---	-------------------------------	---

- Avoir répondu favorablement à la proposition de la CCVS quant à la réalisation d'un groupement de commande pour une mission de balayage mécanisé. La période de balayage prévisionnelle concerne la période de novembre 2025 à octobre 2026. Depuis quelques années, les coûts du balayage sont en forte augmentation. Vu que les coûts risquent encore d'être revus à la hausse cette année, une consultation a été effectuée en parallèle par la Mairie. Il s'avère que les tarifs se tiennent.
- Que les acquéreurs des transports METTELLE, les sociétés BRAY et GARDIEN, prévoient de démanteler une grande partie des bâtiments de l'ancienne sucrerie d'ici un an. Le siège social de la société revient à Beauchamps, contre Foucarmont précédemment. Le fond de propriété longeant la Bresle pourrait être rendu aux piétons permettant ainsi un accès depuis le Lieu Dieu, en passant par le chemin des Sapeurs Sauveteurs et poursuivre derrière l'enceinte de la société de transports pour rejoindre la RD 1015 au niveau du 110 Grande Rue. Monsieur le Maire a évoqué le sujet avec la CCVS qui n'est pas fermée à l'étude de la création d'un chemin de randonnée. Monsieur le Maire informe également que la commune dispose d'une servitude d'eau pluviale qui traverse la propriété privée de transports. En cas de nécessité de déplacement de celle-ci, c'est la commune qui supporterait les frais.
- Avoir demandé au SIEA Caux Nord-Est une étude sur la faisabilité de mettre en place une défense incendie au Lieu Dieu.

○ Questions diverses

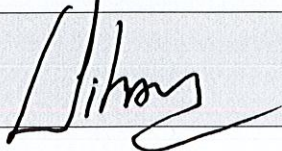
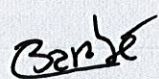
Madame VIOLET :

• Rappelle que d'octobre 2024 à avril 2025, une activité de gymnastique a eu lieu à la Mairie de Beauchamps pour les aînés. Il s'agit d'une gymnastique douce. Environ 10 personnes y ont participé. L'activité était gratuite. Elle propose donc de reconduire cette activité du 1^{er} octobre 2025 au 31 mai 2026. Le coût du coach est de l'ordre de 2 800 €. Elle propose de demander une aide au département et a réussi à obtenir l'aide d'un sponsor. Cependant, elle souhaiterait que cette activité soit portée par une association. Le club des aînés semble logique : Madame VIOLET propose une rencontre avec le Président et Monsieur le Maire. Madame BOINET propose aussi de faire la demande au club de marche. Madame BARBÉ propose de créer une nouvelle association. Madame VIOLET n'y est pas favorable, pas pour une activité d'une heure par semaine.

- Se fait l'écho de la dernière réunion du SIEA Caux Nord Est.

Madame BERQUER :

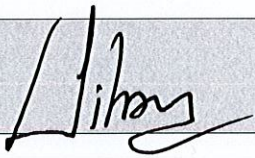
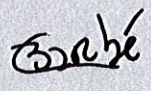
- Fait un compte-rendu du conseil d'école qui s'est tenu le 16 juin 2025.
 - La subvention de 800 € accordée par le Conseil Municipal ne sera pas réclamée en 2025. Les enseignantes préfèrent la prise en charge des transports lors des voyages scolaires. Monsieur le Maire répond que la somme devra être maîtrisée et validée par ses soins.
 - Monsieur le Maire a proposé de mettre en place des petits-déjeuners « anti gaspi » à la cantine tous les 15 jours par exemple,
 - Le téléphone de l'école des Hortensias ne fonctionne pas correctement,
 - Le souhait d'une sonnette ou visiophone à l'école du Parc. Réponse une sonnette sera installée pour la rentrée des classes,
 - Le remplacement du revêtement de sol souple datant d'il y a une vingtaine d'années en bas de l'estrade de la classe maternelle,
 - Les enseignantes et les élèves sont très satisfaits des interventions proposées par la bibliothécaire communale,

Le Maire, Jean-Charles VITAUX		La Secrétaire, Cindy BARBÉ	
----------------------------------	---	-------------------------------	---

- Demande si pour la rentrée scolaire prochaine les horaires de bus ont été revus ? Monsieur le Maire répond que non. La Région est restée sur les mêmes horaires. La commune de Bouvaincourt n'a pas, non plus, revu ces horaires de cours de l'après-midi qui auraient permis aux élèves de disposer d'une pause méridienne plus importante et de terminer les cours juste avant le ramassage du car.
- Fait un point sur les maisons fleuries :
Elle remercie le jury composé de Mesdames RENIER, BOINET et DUHAMEL et Messieurs HEMART et BOUTLEUX pour le passage réalisé le 8 juillet 2025. L'an passé, 5 personnes s'étaient inscrites. Cette année, elles étaient 12 à concourir.
Madame BERQUER laisse le soin à la personne qui reprendra la commission « Environnement – Embellissement du village – Cimetière », le choix et la date de distribution des récompenses.
Monsieur ROUTIER souligne qu'un bel article est paru dans l'Eclaireur du Vimeu mais que Madame BERQUER n'a pas été citée.

Monsieur ROUTIER déplore l'absence d'invitation par le corps enseignant du Conseil Municipal à la fête des écoles.

La séance est levée à 20 h 18.

Le Maire, Jean-Charles VITAUX		La Secrétaire, Cindy BARBÉ	
----------------------------------	---	-------------------------------	---